

# COMMENT SE DÉBARRASSER DE SON SAPIN DE NOËL ?



Les sapins de moins de 1,5 m de hauteur et dont la base ne dépasse pas 10 cm peuvent être présentés aux ordures ménagères, sans être conditionnés dans des sacs

Transformez votre sapin en compost en le déposant en point de collecte ou en déchetterie

0 800 770 061

Service & appel gratuits

[www.sietrem.fr](http://www.sietrem.fr)  
[info@sietrem.fr](mailto:info@sietrem.fr)



Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 & de 14h00 à 17h30

# QUE FAIRE DE SES DÉCHETS DE FÊTES ?



## LES PAPIERS CADEAUX

**BAC JAUNE**

20 tonnes de papier cadeau sont utilisées chaque année

De quoi faire plus de 13 fois le tour de la Lune

Pour économiser du papier, utilisez la technique du Furoshiki (des tutoriels existent sur Internet)

## LES DÉCORATIONS DE NOËL CASSÉES, LES RUBANS ET LES COTILLONS



**ORDURES MÉNAGÈRES**

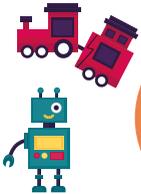
## LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)



Les DEEE (guirlandes électriques, jouets télécommandés, appareils électriques...) nécessitent un traitement particulier.

**À DÉPOSER EN DÉCHETTERIE OU CHEZ UN REVENDEUR**

## LES ANCIENS JOUETS



**À DÉPOSER EN DÉCHETTERIE**

S'ils sont en bon état, privilégiez le don.

## LES EMBALLAGES EN VERRE



**BAC VERT**

## LA VAISSELLE CASSÉE



**ORDURES MÉNAGÈRES**

## LA VAISSELLE EN CARTON



**BAC JAUNE**



*Astuce prévention : privilégiez les nappes en tissu (celles en papier sont à déposer avec les ordures ménagères).*